

Questions fréquemment posées

Classe professionnelle de graphisme avec MP1 en arts visuels et arts appliqués intégrée



La maturité professionnelle est-elle obligatoire pour la classe professionnelle de graphisme ?

Oui. En plus de leur formation de graphiste CFC, nos apprenant-e-s fréquentent une maturité professionnelle (MP1) en arts visuels et arts appliqués intégrée. Celle-ci vous permet l'accès à des études de bachelor dans une haute école spécialisée (HES) du domaine de la communication, des arts visuels, de l'art et du design.

Comment fonctionne la maturité professionnelle bilingue dans la classe professionnelle de graphisme ?

Les cours de langue (français et allemand) sont enseignés séparément. Les autres cours (anglais, mathématiques, histoire et politique ainsi que technique et environnement) sont enseignés de manière bilingue par des enseignants qui disposent d'une telle qualification. La maturité bilingue figurera dans le certificat de la maturité professionnelle.

Je détiens déjà un certificat de maturité. Puis-je m'inscrire quand même pour l'examen d'admission à la classe professionnelle de graphisme ?

Non. La formation s'adresse premièrement aux apprenant-e-s sortant de l'école obligatoire, n'ayant pas de certificat de maturité. Cela sera pris en considération dans la procédure d'admission.

Est-ce que je dois avoir suivi un cours préparatoire en arts visuels pour être admis dans la classe professionnelle de graphisme ?

Non. Le cours préparatoire n'est pas une condition à l'admission dans la classe professionnelle de graphisme. Toutefois, une formation préalable sous forme de cours ou d'un cours préparatoire en arts visuels peut offrir un avantage pour l'examen d'admission.

Est-ce que je dois payer pour la classe professionnelle de graphisme ?

Oui. La formation à plein temps à l'École d'Arts Visuels est payante :

- Les apprenant-e-s majeurs résidant dans le canton de Berne et les apprenant-e-s mineurs dont les représentants légaux résident dans le canton de Berne, ne payent pas l'écologie annuel actuel de CHF 15 700.–.
- En cas d'inscription à l'examen d'admission, les apprenant-e-s d'autres cantons doivent consulter l'office de la formation professionnelle de leur canton pour clarifier la prise en charge des contributions aux frais d'enseignement. Les cantons qui disposent eux-mêmes d'une classe professionnelle de graphisme refusent en général de payer les frais d'écologie.
- Le canton prélève un montant annuel de 100 CHF pour les frais de matériel.
- L'école fournit les appareils et le matériel nécessaires aux formations. En outre, il y a des frais de formation personnels avec lesquels vous devez compter : Matériel d'enseignement, matériel personnel, outils et appareils, dépenses pour des grands projets, frais de déplacement (trajets scolaires, excursions), frais de voyages d'études, frais de formation continue personnelle.
- Étant donné qu'au cours d'une formation à plein temps vous ne pouvez exercer une activité rémunérée que dans une mesure très restreinte, il vous faut absolument régler préalablement le financement des vos coûts de vie et les frais de formation.

Pourquoi les candidat-e-s francophones font leur examen MP des branches fondamentales (français/allemand/anglais/mathématiques) au CFP de Bienne ?

Comme notre partenaire de maturité professionnelle, la GIBB à Berne, ne dispose pas d'un examen des branches fondamentales en français, les candidat-e-s francophones passent cet examen au CFP de Bienne.

En cas d'une admission sans examen, je ne dois donc pas faire l'examen d'admission à la MP lors de la procédure d'admission ?

A moitié juste. Vous ne devez pas faire l'examen MP des branches fondamentales (français/allemand/anglais/mathématiques), mais vous devez faire le test d'aptitude en arts visuels MP car ce test est requis pour une MP avec orientation arts visuels et arts appliqués au canton de Berne.

J'ai déjà fait un cours préparatoire en arts visuels. Je ne dois donc pas faire le test d'aptitude en arts visuels lors de l'examen d'admission pour la MP ?

Si. Vous devez passer le test d'aptitude en arts visuels car ce test est requis pour une MP avec orientation arts visuels et arts appliqués au canton de Berne.

Schule für Gestaltung
Bern und Biel
Ecole d'Arts Visuels
Berne et Bienne

Salzhausstrasse 21
21, rue de la Gabelle
CH-2503 Biel-Bienne
T + 41 (0)32 344 20 10
F + 41 (0)32 344 20 11
office.biel@sfgb-b.ch
www.sfgb-b.ch